

Les parrainages des candidats à l'élection présidentielle

Pour qui votent les élus ?

Raül Magni-Berton, Corentin Poyet

DANS **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE** 2017/6 Vol. 67 , PAGES 1187 À 1205
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724635140

DOI 10.3917/rfsp.676.1187

Date de mise en ligne : 16/03/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2017-6-page-1187?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LES PARRAINAGES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

POUR QUI VOTENT LES ÉLUS ?

Raul Magni-Berton et Corentin Poyet

L'une des spécificités du mode de désignation du président de la République en France réside dans le fait que les représentants déterminent l'offre politique au sein de laquelle les représentés tranchent¹. Ces représentants forment un « corps électoral » qui se compose de plus de 42 000 parrains potentiels², ce qui fait de la France le pays européen disposant du plus grand nombre d'élus. Pour être autorisés à se présenter devant les électeurs, les prétendants doivent obtenir au moins 500 parrainages.

En dépit de leur centralité, les recherches empiriques ont largement négligé les parrainages. La question de la sélection des candidats en France a été abordée à travers l'étude des logiques intrapartisanes et en particulier des primaires³. Pourtant, une fois le choix partisan fait, tout candidat se voit soumis à la nécessité de collecter un nombre de parrainages fixé par le Code électoral. C'est donc l'étape des parrainages qui détermine, de façon décisive, la capacité d'un candidat à se présenter. Elle a aussi pour objectif de « filtrer » les candidats pour assurer la crédibilité de l'élection et non son usage à des fins de promotion personnelle⁴. Ce filtre est

1. Cette procédure de sélection des candidats n'existe pas pour d'autres élections présidentielles dans le monde. Les parrainages citoyens ou les désignations par les partis politiques sont privilégiés. En Finlande, en Slovaquie, en Autriche et en Ukraine, les candidats doivent disposer du soutien d'un parti disposant d'élus à la chambre basse et obtenir leur parrainage officiel (de 1 en Ukraine et Finlande à 15 en Slovaquie). Cette demande peut être remplacée par des parrainages citoyens (de 6 000 en Autriche à 20 000 en Ukraine et Finlande). La première condition étant plus facile à respecter, la majorité des candidats cherchent à obtenir le soutien d'un parti. Dans d'autres pays, le parrainage citoyen est la seule procédure pour investir un candidat à la présidence. Le seuil varie de 1 500 en Islande à 200 000 en Roumanie. Dans ces pays, l'appartenance partisane est primordiale. Les parrainages sont collectés, pour la majorité, parmi les adhérents des partis. Seuls les candidats disposant d'un réseau de militants suffisamment étendu peuvent prétendre prendre part à l'élection. Cf. Sandrine Pina, « Parrainages et élection présidentielle : le *statu quo* », *Revue française de droit constitutionnel*, 96 (4), 2013, p. 941-950.

2. Cette population inclut les maires, les conseillers départementaux et régionaux, les membres des assemblées des collectivités territoriales de Corse et d'Outre-mer, des présidents d'intercommunalité, des sénateurs, des députés, des membres français du Parlement européen et des membres de l'Assemblée des français de l'étranger. En tout, environ 47 000 mandats existent, qui, compte tenu du cumul des mandats, se réduisent à environ 42 000 élus.

3. Julien Audemard, David Gouard, « Les primaires citoyennes d'octobre 2011 : entre logique censitaire et influences partisanes locales », *Revue française de science politique*, 64 (2), avril 2014, p. 955-972 ; Rémi Lefebvre, *Les primaires socialistes. La fin du parti militant*, Paris, Raisons d'agir, 2011.

4. Sophie Lamouroux, « De la présentation à la présélection des candidats à l'élection présidentielle : le filtrage comme fil d'Ariane », *Revue française de droit constitutionnel*, 2 (5), 2008, p. 157-167 ; Jean-Claude Colliard, « Les parrainages à l'élection présidentielle », *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, 1 (34), 2012, p. 13-21.

particulièrement puissant et écarte régulièrement de l'élection au moins la moitié des candidats potentiels. Dès lors, la sélection de l'offre politique est, en France, plus importante que la capacité des électeurs à choisir parmi cette offre¹.

Ce rôle décisif du parrainage s'est vérifié en 2017, lorsqu'Emmanuel Macron refuse de participer aux primaires mais peut concourir grâce à l'investiture des élus. Rien d'étonnant dès lors que cette règle soit l'objet de nombreux débats. Son fonctionnement est jugé peu optimal, voire injuste pour certains commentateurs², notamment parce qu'il favorise les candidats des partis bien implantés localement et dessert d'autres qui auraient pourtant un soutien plutôt étendu. Tout en éliminant les candidatures sans fondement, le système de parrainage peut aussi éliminer des candidatures de partis peu représentés³. Il faut noter, enfin, que l'absence de parrainages citoyens en France – système pourtant présent dans tous les autres systèmes semi-présidentiels européens – peut être perçue comme le symptôme d'un système politique peu ouvert au changement.

Pourquoi donc le processus des parrainages a-t-il reçu si peu d'attention dans la littérature de science politique ? Jusqu'en 2017, le Conseil constitutionnel ne publiait pas l'intégralité des signatures reçues par chaque candidat⁴. Depuis cette date, le choix des « parrains » n'est plus anonyme. Ce changement de pratique offre donc, pour la première fois, la possibilité à la communauté scientifique de mieux saisir les rouages de cette procédure. Il faut toutefois noter que la publicité des parrainages peut produire un changement de comportement des élus⁵. En effet, si auparavant seuls les partis politiques pouvaient prendre des mesures de rétorsion pour les élus qui refuseraient de les parrainer⁶ ; désormais les électeurs peuvent aussi « punir » leurs élus en fonction de leur choix.

Cette dimension demeure toutefois peu perceptible au niveau des résultats agrégés. Premièrement, le type de candidats n'a pas changé puisque la majorité d'entre eux est héritière des candidats de l'élection précédente. Parmi ces candidats, certains se sont déjà présentés en 2007 et 2012. Deuxièmement, le nombre de candidats ayant atteint le seuil de 500 parrainages est comparable à celui des deux élections précédentes (entre 10 et 12). Troisièmement, le pourcentage des candidats n'ayant pas obtenu suffisamment de parrainages est plus élevé (82 % en 2017, contre 55 % en 2012), mais seuls vingt candidats ont récolté au moins dix parrainages. Ainsi, une fois retirées de l'analyse les candidatures très marginales et les parrainages offerts à des candidats non déclarés (particulièrement nombreux en 2017), ce taux (53 %) est similaire à celui observé en 2007 et 2012. Cet article part donc du postulat que, si changement des comportements il y a, celui-ci se fera progressivement, par un effet

1. Raul Magni-Berton, *Démocraties libérales. Le pouvoir des citoyens dans les pays européens*, Paris, Economica, 2012.

2. J.-C. Colliard, « Les parrainages à l'élection présidentielle », art. cité ; S. Pina, « Parrainages et élection présidentielle... », art. cité ; Vincent Tiberj, « Présidentielle : la course aux parrainages, un système injuste ? », *SudOuest.fr*, <<http://www.sudouest.fr/2017/01/31/presidentielle-la-course-aux-parrainages-un-systeme-injuste-3155370-710.php>>.

3. Luc Rouban, « Présidentielle 2012 : principes et enjeu du parrainage politique », 2011, <<http://www.terrafemina.com/societe/france/articles/9307-presidentielle-2012-principes-et-enjeux-du-parrainage-politique.html>>.

4. Il se pose, dès 1974, la question de la publication du nom des parrains. Jusqu'en 2012, le Conseil constitutionnel a publié le nom de 500 parrains de chaque candidat (sélectionnés par tirage au sort) ayant atteint le seuil requis. Les autres parrainages n'ont pas été publiés. En 1988, 1995 et 2002, les noms des parrains étaient affichés dans les locaux du Conseil constitutionnel pour la seule consultation.

5. J.-C. Colliard, « Les parrainages à l'élection présidentielle », art. cité ; L. Rouban, « Présidentielle 2012 », art. cité.

6. L. Rouban, *ibid.*

d'apprentissage. Les logiques des parrainages en 2017 devraient donc être, à ce titre, proches des pratiques qui devaient avoir lieu avant la publicisation des résultats.

Cette note de recherche propose d'étudier les choix de ce « corps électoral » très particulier qui détient, en partie, en ses mains le résultat du scrutin présidentiel. Ainsi il s'agira de décrire, d'une part, les caractéristiques des élus qui choisissent de parrainer un candidat et, d'autre part, les facteurs associés au choix de parrainer tel candidat plutôt que tel autre. Trois groupes de facteurs sont étudiés dans le détail : les caractéristiques socio-démographiques et géographiques des élus, leur identité partisane et les incitations stratégiques associées à leurs choix.

Données et méthodologie

Les données fournies par le Conseil constitutionnel constituent l'élément inédit de notre analyse empirique. Cette base de données comprend le nom du parrain, son sexe, sa fonction, son département (sauf pour les députés européens et les élus d'Outre-mer), sa circonscription, la date du parrainage et le candidat parrainé. La distribution des parrains est résumée dans le tableau 1. Les données sont complètes, mais elles restent ambiguës dans la mesure où environ 5 000 élus (un peu plus de 10 %) cumulent plusieurs mandats et, de ce fait, choisissent à travers quel mandat ils enregistrent leur signature. Généralement, ils se déclarent « maire » au détriment d'autres mandats, ce qui produit une surreprésentation des maires parmi les parrains par rapport à la réalité. En outre, ces données ne décrivent que le profil des parrains (les élus qui n'ont pas parrainé n'y figurent pas) et ne fournissent ni leur appartenance partisane, ni d'informations sur leur profil socio-démographique, hormis le sexe. Nous avons donc collecté des données complémentaires pour recueillir ces informations en mobilisant trois types de ressources.

Tout d'abord, nous avons eu recours aux données du ministère de l'Intérieur qui mettent à disposition des informations sur tous les maires au moment de leur élection. Environ 1 % d'entre eux ne correspond pas aux maires ayant parrainé, puisque, entre 2014 et 2017, ils ont abandonné leur mandat. Ce faible taux d'erreurs n'affecte pas fondamentalement les analyses. Les données du ministère indiquent la profession du maire, son âge, ainsi que la taille de sa commune. Cette base forme la base mère des 36 629 maires de France. Les maires constituent 85 % des ayants droit à parrainer et nous pouvons comparer – notamment par leur profil socio-démographique, ceux qui ont parrainé un candidat et ceux qui ne l'ont pas fait. Par ailleurs, nous avons utilisé une base complète des résultats des élections municipales de 2014¹ qui informe sur le parti d'appartenance des maires. Néanmoins, cette base de données n'inclut que les villes de plus de 1 000 habitants, soit un peu moins d'un tiers des maires de France. Pour les élus non maires, nous avons nous-mêmes recueilli ces données². Finalement, nous avons mobilisé les données du sondage post-électoral *French Election Study*

1. Florent Gougou, Martial Foucault, « Le bilan des élections municipales de 2014 : une déroute historique de la gauche dans la France urbaine », *Revue politique et parlementaire*, 1071-1072, 2014, p. 23-28.

2. L'appartenance partisane est mesurée au moment de l'élection selon la dénomination de la liste et l'investiture des partis (documents du ministère de l'Intérieur ou des institutions locales). Les catégories sont les mêmes que celles utilisées par F. Gougou et M. Foucault (*ibid.*). Lorsqu'il n'y a pas de liens clairs dans les statuts des partis ou les listes électorales (soutien formel), les partis d'Outre-mer sont considérés comme « divers gauche ou divers droite » sur la base des soutiens déclarés par les instances dirigeantes à l'un ou l'autre candidat à l'élection présidentielle. Cette mesure n'est pas idéale et nous conduit à restreindre l'analyse des comportements des parrains appartenant à ces groupes.

2017¹ afin de comparer les parrainages des élus et les choix électoraux des citoyens. Il faut ici préciser que la comparaison entre comportements des élus et des électeurs ne vise pas à expliquer les logiques qui sous-tendent ces comportements, qui sont fondamentalement différentes, mais simplement de déterminer dans quelle mesure les élus « représentent » leurs citoyens dans le sens où ils se ressemblent dans leurs choix. Si la ressemblance est grande, l'élection directe du président n'apporte pas de changements substantiels par rapport à une élection indirecte où seuls les élus détermineraient le président. À l'inverse, une ressemblance faible rend l'élection directe décisive pour déterminer les équilibres de pouvoir.

Compte tenu de la nature des observations à disposition, nous avons fait le choix de diviser la population en deux groupes avec, d'une part, les maires et, d'autre part, les autres parrains. Les maires constituent la large majorité des parrains et disposent, à ce titre, de la capacité d'autoriser ou non chaque candidat à se présenter. Ils sont, pour la plupart, des amateurs de la politique, en ce sens qu'ils sont maires de petites communes et ne reçoivent pas ou peu d'indemnités. Les parrains non maires constituent une population beaucoup plus hétérogène en termes de fonctions (tous mandats confondus, ils ne constituent que 32 % de l'échantillon) mais plus homogènes en termes de degré de professionnalisation politique.

Nous faisons l'hypothèse, cohérente avec la littérature citée en introduction, que les dynamiques de parrainage suivent une logique essentiellement partisane. Cependant, compte tenu également du grand nombre d'élus « sans étiquette », notamment chez les maires, nous interrogeons également le rôle de deux autres facteurs. Premièrement, la *dimension socio-démographique* nous informe sur le degré de proximité entre élus et électeurs. Leur âge, genre, profession sont-ils corrélés à leur choix ? Et si oui, cette corrélation ressemble-t-elle à celle que l'on retrouve chez les électeurs ? Deuxièmement, nous analyserons la *dimension stratégique du parrainage*. Celle-ci se décline sur deux dimensions. Premièrement, sachant que le candidat d'un parti a suffisamment de signatures, il serait rationnel, pour les élus du même parti, de parrainer d'autres candidats du camp opposé, pour faciliter la dispersion des voix. Par exemple, les élus des grands partis de droite pourraient choisir de parrainer plutôt des petits candidats de gauche, et vice-versa. Deuxièmement, il peut y avoir des stratégies individuelles par lesquelles les élus parrainent un candidat en échange de la possibilité d'être ensuite candidat aux élections législatives dans une circonscription. Ce faisant, les élus mettent en avant leurs succès car ils donnent l'image ainsi d'un élu dynamique, d'un élu qui prend les « bonnes » décisions². Dans cette optique, le soutien à E. Macron (plutôt qu'à Benoît Hamon) est un choix qui pourrait être considéré comme stratégique. Compte tenu du fait que nous n'avons accès qu'à leurs comportements, la dimension stratégique ne peut être observée qu'à partir de leur appartenance partisane, leur parrainage et leur candidature aux législatives.

Pour analyser les données présentées dans cet article, nous avons également mené une analyse multivariée³, qui permet de déterminer si les écarts que nous observons restent significatifs après avoir contrôlés pour les autres variables.

1. Florent Gougou, Nicolas Sauger, « The 2017 French Election Study (FES 2017) : A Post-Electoral Cross-Sectional Survey », *French Politics*, 15 (3), 2017, p. 360-370.

2. Olivier Costa, Éric Kerrouche, *Qui sont les députés français ? Enquête sur les élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

3. Nous avons fait des régressions logistiques où la variable prédite est binaire (1 lorsque les maires ont parrainé et 0 lorsqu'ils ne l'ont pas fait). Les résultats sont disponibles sur demande auprès des auteurs. Les variables indépendantes sont les mêmes qui apparaissent dans les tableaux.

Les tableaux 1 et 2 fournissent les taux bruts de parrainages. Le tableau 1 indique que la population des maires constitue 68,2 % des parrains. Compte tenu du fait que les maires constituent 85 % des ayants droit, les maires sont sous-mobilisés. La section suivante en analysera les raisons.

Le tableau 2 informe sur la distribution des parrainages, par candidats, selon la fonction élective des parrains. Il ne prend en compte que les candidats ayant obtenu 500 signatures. Il montre que seuls deux candidats – François Fillon et Benoît Hamon – n’ont pas eu besoin des maires pour obtenir 500 signatures. À l’inverse, les voix des maires sont généralement suffisantes pour valider une candidature. Seule Marine Le Pen n’aurait pas pu être candidate en ne comptant que sur les maires. Par ailleurs, la majorité de ses parrainages provient d’élus dont l’élection se fait à la proportionnelle (conseillers régionaux et députés européens) ; système qui favorise le Front national. Enfin, on observe que trois candidats – Nathalie Arthaud, François Asselineau et Jacques Cheminade – ne disposent quasiment que de maires parmi leurs parrains. De manière générale, les candidats ayant obtenu moins de 5 % lors de l’élection présidentielle obtiennent l’essentiel de leurs parrainages chez les maires.

Tableau 1. Distribution des parrainages selon le mandat des parrains

	Fréquence	Pourcentage
Conseiller.ère départemental.e	1 727	12,1
Conseiller.ère métropolitain.e de Lyon	76	0,5
Conseiller.ère régional.e	1 078	7,5
Conseiller.ère territorial.e de Saint-Barthélemy	3	0
Conseiller.ère territorial.e de Saint-Martin	4	0
Conseiller.ère territorial.e de Saint-Pierre-et-Miquelon	2	0
Député.e	412	2,9
Maire	9 756	68,2
Maire d’arrondissement	24	0,2
Maire délégué.e	530	3,7
Membre d’une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie	33	0,2
Membre de l’assemblée de Corse	23	0,2
Membre de l’assemblée de Guyane	33	0,2
Membre de l’assemblée de la Polynésie française	35	0,2
Membre de l’assemblée de Martinique	19	0,1
Membre de l’assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna	4	0
Membre du Conseil de Paris	91	0,6
Membre élu.e de l’assemblée des Français de l’étranger	67	0,5
Président.e d’un conseil de communauté d’agglomération	20	0,1
Président.e d’un conseil de communauté de communes	43	0,3
Président.e d’un conseil de communauté urbaine	1	0
Président.e d’un conseil de métropole	1	0
Représentant.e français.e au Parlement européen	60	0,4
Sénateur.trice	254	1,8
Total	14 296	99,7

Source : Publication officielle du Conseil constitutionnel. En raison des arrondis, le total n’atteint pas cent.

Les deux dernières colonnes du tableau 2 comparent, en points de pourcentage, les parrainages et le vote des citoyens lors du premier tour de l'élection présidentielle. Trois candidats ont eu plus de succès parmi les citoyens que parmi les élus : il s'agit d'E. Macron, M. Le Pen et J.-L. Mélenchon, représentant des formations politiques qui ont plus de voix que de sièges. Il faut aussi noter que, si le premier tour s'était joué sur les parrainages, aucun des deux qualifiés au second tour n'y serait présent. Les élus auraient choisi B. Hamon et F. Fillon. Si les élus jouent un rôle majeur sur la structuration de l'offre politique, ils ne représentent pas tout à fait, sur ce point, les préférences des citoyens bien que la corrélation de Pearson entre parrainages et votes soit de 0,51.

Ces chiffres offrent un premier aperçu du rôle clé joué par les maires dans le processus de constitution de l'offre politique. Pour tous les candidats ne comptant pas suffisamment d'élus dans les instances législatives et délibératives – dont l'accès est majoritairement contrôlé par les partis – le soutien des chefs d'exécutifs locaux est une condition nécessaire. Dans la prochaine section, nous nous concentrons sur l'analyse des choix des maires.

Tableau 2. Parrainages par candidat selon la fonction du parrain

	Maire*	Membre de parlement **	Membre du conseil départemental	Membre du conseil régional	Autre***	Total	Pourcen- tage de parrainages	Pourcen- tage de voix
Nathalie Arthaud	634	0	1	0	2	637	4,5	0,6
François Asselineau	583	0	3	1	0	587	4,1	0,9
Jacques Cheminade	526	0	2	0	0	528	3,7	0,2
Nicolas Dupont-Aignan	687	2	13	2	3	707	4,9	4,7
François Fillon	2 129	327	693	329	157	3 635	25,4	20
Benoît Hamon	943	232	527	245	92	2 039	14,3	6,4
Jean Lassalle	676	1	23	4	4	708	5,0	1,2
Marine Le Pen	203	23	50	335	16	627	4,4	21,3
Emmanuel Macron	1 420	77	177	75	80	1 829	12,8	24,1
Jean-Luc Melenchon	617	29	100	34	25	805	5,6	19,6
Philippe Poutou	533	6	14	15	5	573	4,0	1,1
Autres candidats	1 310	50	124	45	210	1 617	11,3	
Total	8 951	697	1 603	1 040	384	14 292	100	100

Source : Publication officielle du Conseil constitutionnel. Pour les résultats des élections présidentielles, nous avons utilisé les données du ministère de l'Intérieur. Lecture : Nathalie Arthaud a reçu 634 parrainages de maires et 0 de membres de parlement. Elle obtient 637 parrainages en tout, qui constituent 4,5 % de l'ensemble des parrainages. Pour rappel, N. Arthaud a reçu 0,6 des voix des électeurs.

* Maires de communes, d'arrondissement et les maires délégués.

** Membres de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen.

*** Membres des assemblées d'Outre-mer et des Français à l'étranger, des conseils territoriaux des territoires d'Outre-mer, des conseils métropolitains de Paris et Lyon, ainsi que les présidents d'un conseil de communauté d'agglomération, de communauté de communes, de communauté urbaine et de métropole.

Les maires : les plus « citoyens » parmi les élus

Qui donne son parrainage ?

Les maires sont une population très large. Sont englobés sous cette étiquette des maires élus, des maires délégués et des maires d'arrondissement dont la participation au système des parrainages est très inégale. L'analyse qui suit ne prend en compte que les maires élus car les autres ne possèdent pas les mêmes compétences et ne sont pas élus de façon comparable. Elle prend également en compte la base mère, qui nous permet d'identifier quels profils de maires choisissent plus souvent de parrainer un candidat.

Le tableau 3 présente le choix de parrainer un candidat ou non, en fonction du profil socio-démographique et géographique des maires. Il prend en compte, par conséquent, l'ensemble des maires qu'ils aient parrainé un candidat ou non. Parmi les variables clés, le sexe des maires a une influence importante. Au sein de l'électorat, l'écart entre femmes et hommes se réduit – voire s'inverse en 2017 – mais parmi les élus il reste fort. Non seulement 84 % des maires sont des hommes, mais les hommes parrainent aussi plus les candidats de presque huit points de pourcentage.

L'âge joue également un rôle important puisque les jeunes parrainent davantage. Il faut toutefois tenir compte du fait que les parrains constituent une population âgée (63 % d'entre eux ont plus de 60 ans) car les maires des petites communes sont souvent des retraités. L'âge des parrains reste en effet significativement plus jeune que celui de ceux qui n'ont pas parrainé, mais son impact est faible lorsque la taille de la ville est contrôlée. Les jeunes maires ont plus d'incitations à parrainer s'ils veulent accéder à d'autres mandats. En ce sens, leur parrainage est un moyen de montrer leur attachement à un parti.

Il y a des différences dans les pourcentages de parrainage en fonction de la profession des élus, mais celles-ci ne reflètent pas celles observées au sein de l'électorat. Si les cadres et les professions libérales comptent un peu plus de parrains que la moyenne, cela est vrai aussi pour les ouvriers. À l'inverse, les retraités sont associés généralement à un taux élevé de participation électorale mais cela ne se retrouve pas chez les parrains. Néanmoins, ces différences sont plutôt faibles. L'analyse de régression confirme ces résultats en montrant que seulement quelques professions – notaires et médecins – ont une probabilité plus élevée de parrainer un candidat.

Enfin, la taille de la commune dispose de l'effet explicatif le plus important. À l'inverse de ce qu'on observe au sein de l'électorat, ce sont les maires des grandes villes qui participent le plus avec 83 % d'entre eux qui donnent leur parrainage, contre 55 % dans les villes plus petites. En deçà, le pourcentage de parrainages baisse rapidement, et tombe à moins de 26 % dans les communes de moins de 500 habitants, qui constituent, en fait, la majorité des communes de France. Ce résultat n'est pas une surprise : dans les grandes agglomérations, la fonction de maire est hautement professionnalisée et les partis y contrôlent les postes. En outre, les maires cumulent souvent plusieurs mandats. Il s'agit donc d'une réserve de parrains aisément accessibles pour les candidats, en raison de l'existence d'un réseau partisan structuré. Les petites communes échappant au contrôle des partis, les maires y ressentent moins cette pression.

L'effet géographique est aussi apprécié au niveau des départements. Il y a plus de parrains au sein des grandes concentrations urbaines. Dans les départements de la région parisienne, les maires ont entre trois et cinq fois plus de chance de parrainer un candidat qu'ailleurs. À l'inverse, dans les départements ruraux, la participation est plus faible.

Ainsi, si on observe bien quelques différences socio-démographiques, c'est surtout la dimension géographique qui est la plus prédictive des parrainages. La taille de la commune influence fortement la chance de parrainer. En outre, le parrainage est un acte surtout masculin – et ce dans une mesure bien plus grande que le vote ne l'est dans l'ensemble de la population – jeune et assez bien distribué à travers les professions.

Les données dont nous disposons montrent aussi que les membres d'un parti parrainent plus fréquemment, avec 48 % des parrainages parmi les membres des partis de droite, 38 % parmi les membres des partis de gauche et 25 % de participation parmi les sans-étiquette. Les membres des partis de droite ont deux fois plus de chance de parrainer un candidat que les sans-étiquette, et les membres des partis de gauche une fois et demie de plus.

Tableau 3. Caractéristiques des maires de France et pourcentages de parrainage par catégorie, à comparer avec le pourcentage de participation électorale au premier tour de l'élection présidentielle

	Maires (N)	Parrains (%)	Électeurs (%)
Choix d'un candidat	36 657	26,6	85
<i>Genre</i>			
Femme	5 877	20,2	86,5
Homme	30 751	27,8	83,3
<i>Âge</i>			
25-34 ans	194	37	77,5
35-49 ans	3 969	29,3	86,5
50-59 ans	10 404	26,2	87
60-69 ans	17 694	26,1	90,1
70 et plus	7 422	26,9	88,5
<i>Profession</i>			
Cadre	2 413	31,2	79
Profession intermédiaire	1 686	25,2	78
Employé	3 901	26,6	71
Ouvrier	528	29,9	71
Retraité	15 628	26,1	87
Salarié du secteur privé	5 729	26,1	73
Salarié du secteur public	891	27,3	75
Profession libérale	5 103	29,3	76
Sans profession	778	24,3	73
<i>Sensibilité partisane*</i>			
Partis de gauche	1 693	37,6	82,1
Partis de droite	722	48,2	87,4
Sans-étiquette	7 328	25,4	78,8
<i>Agglomération</i>			
Moins de 500 habitants	19 851	25,9	80
Moins de 20 000 habitants	16 306	26,5	76
Entre 20 000 et 100 000 habitants	408	55,6	73
Plus de 100 000 habitants	70	82,9	78

Les données sur les électeurs sont issues du sondage post-électoral *French Election Study 2017* à l'exception des renseignements sur la profession et l'agglomération qui sont issues du sondage post-électoral Ipsos/Sopra Steria. Lecture : pour la ligne « Femme », il y a 5 877 mairesses en France, 20,2 % d'entre elles ont parrainé un(e) candidat(e), à comparer avec 86,5 % des électrices qui déclarent avoir voté.

* Les données sur la sensibilité partisane ne sont disponibles que pour les communes de plus de 1 000 habitants

Qui parraine quel candidat ?

Dans cette section, nous allons d'abord analyser les déterminants des choix des candidats par les maires, dans les tableaux 4, 5 et 6.

Dans le tableau 4, nous avons distingué : les communes de moins de 500 habitants (52 %), celles entre 500 et 1 000 habitants (17,7 %) et celles de plus de 1 000 habitants (29,5 %). Les maires de ces dernières sont particulièrement enclins à parrainer F. Fillon (901), E. Macron (508), B. Hamon (446), mais aussi, dans une moindre mesure, Jean-Luc Mélenchon (237). Ainsi, quatre des cinq candidats ayant reçu le plus de suffrages lors du premier tour de l'élection présidentielle comptent parmi leurs parrains plus du tiers des maires de villes de plus de 1 000 habitants. À l'inverse, les autres candidats obtiennent au moins deux tiers de leurs parrainages des maires de communes de 500 habitants. La plupart d'entre eux tirent la quasi-totalité de leurs parrainages de la population des maires puis obtiennent des scores faibles à l'élection présidentielle. L'exception est M. Le Pen qui obtient la majorité de ses parrainages des conseillers régionaux (où le FN compte de nombreux élus), et recherche les 165 parrainages qui lui manquent principalement dans les communes rurales.

Les préférences des maires des petites communes sont beaucoup moins marquées. Malgré leur forte présence parmi les parrainages de M. Le Pen, ils sont peu enclins à parrainer cette candidate, puisque seulement 139 d'entre eux le font. Deux autres candidats obtiennent relativement peu de soutien dans ces communes : J.-L. Mélenchon (268) et B. Hamon (282). Les « petits candidats », eux, obtiennent plus de voix, entre 351 pour Philippe Poutou et 448 pour Nicolas Dupont-Aignan. Les plus populaires restent F. Fillon (801) et E. Macron (583) et l'écart entre ce duo et le duo J.-L. Mélenchon-B. Hamon est assez étonnant. Il peut être vu comme l'expression de préférences réelles qui révélerait un rejet des principaux candidats de gauche par les maires des petites communes mais aussi comme une stratégie politique, certains candidats ayant peu recherché l'appui des petites communes car ils possèdent suffisamment de relais dans les grandes villes et instances législatives.

Concernant le genre, la part des mairesses parmi les parrains est la plus élevée chez N. Arthaud et la plus faible chez M. Le Pen. S'agissant des deux seules candidates, on peut en conclure que le fait d'être une femme n'attire pas nécessairement plus de parrainages féminins. Néanmoins, il faut noter que le Front national, qui bénéficie d'un électorat plutôt masculin¹, retrouve cette caractéristique chez ses parrains. Plus étonnant, E. Macron est, avec J. Cheminade, le candidat avec la part la plus faible de marraines. Des régressions multinomiales confirment que cet écart est significatif. Ce résultat est difficilement explicable, le candidat E. Macron ayant fait de la parité en politique l'un de ses objectifs, bien que l'enquête post-électorale montre que son électorat est majoritairement masculin.

Concernant l'âge, les différences ne sont pas importantes et comparables à ce qu'on observe au sein de l'électorat de ces candidats. F. Fillon, dont les électeurs sont parmi les plus âgés, compte aussi des parrains significativement plus âgés que ceux des autres. À l'inverse, M. Le Pen, qui a un électorat plutôt jeune, attire aussi des maires plus jeunes. Les autres pourcentages ne résistent pas aux tests statistiques.

1. Terri E. Givens, « The Radical Right Gender Gap », *Comparative Political Studies*, 37 (1), 2004, p. 30-54. Les études plus récentes tendent, néanmoins, à voir un déclin de ce biais. Cf. Silvia Erzeel, Ekaterina R. Rashkova, « Still Men's Parties ? Gender and the Radical Right in Comparative Perspective », *West European Politics*, 40 (4), 2017, p. 812-820.

Les différences dans les profils professionnels des parrains (tableau 5) sont marquées. Ainsi, les candidats de gauche sont parrainés surtout par les fonctionnaires, les enseignants et les salariés du public. N. Arthaud fait, en partie, figure d'exception, puisque ses parrains sont surtout des salariés du privé. De l'autre côté, les candidats de droite représentent davantage les parrains agriculteurs, les artisans, commerçants et entrepreneurs. F. Fillon quant à lui est le favori des professions libérales. Ces variations sont toutes confirmées par l'analyse multivariée et restent significatives après avoir contrôlé les autres facteurs pris en compte dans cet article. La proximité de ce résultat avec l'électorat de ces candidats est particulièrement marquée. En quelque sorte, les maires parrainent de la même façon que les électeurs votent.

Tableau 4. Parrainages de maires par candidat selon la taille de la commune le sexe et l'âge du parrain

	Macron	Le Pen	Fillon	Mélenchon	Hamon	Dupont-Aignan	Ensemble
Commune < 500	42,8	76,4	39,4	45	31,2	67,9	52,8
Commune entre 500 et 1 000	19,9	9,3	16,2	15,3	19,6	19,9	17,7
Commune > 1 000	37,3	14,3	44,4	39,8	49,3	12,3	29,5
% Femmes	9	8,3	12	12,6	16,2	10	12,2
Âge (moyenne)	60,5	59,6	63,4	62,1	60,3	62,7	61,5
N	1 362	182	2 031	596	905	660	9 756
	Lassalle	Poutou	Asselineau	Arthaud	Cheminade	Autres	Ensemble
Commune < 500	66,1	68,6	76	72	74,8	52,7	52,8
Commune entre 500 et 1 000	18,8	15,6	15,2	15,8	15,9	20,7	17,7
Commune > 1 000	15,2	15,8	8,8	12,2	9,3	26,6	29,5
% Femmes	10,2	16,1	12,3	19,1	7,2	12,8	12,2
Âge (moyenne)	61,3	60,9	60,8	61,3	60,5	60,9	61,5
N	660	512	488	583	503	1 274	9 756

Source : Parrainages : communication officielle du Conseil constitutionnel. Données socio-démographiques (ministère de l'Intérieur). Lecture : parmi les maires ayant parrainé E. Macron, 42,8 % viennent de petites communes, 9 % sont des femmes et ils ont 60,5 ans en moyenne.

Enfin, des différences géographiques sont fortement associées au choix du candidat. Les candidats qui vont obtenir l'essentiel des voix des électeurs obtiennent beaucoup de parrains dans les communes relativement grandes. À l'inverse, les candidats qui obtiennent peu de voix vont chercher l'essentiel de leurs parrainages chez les maires des communes de moins de 500 habitants. L'exception reste M. Le Pen, dont le profil des maires parrains ressemble plutôt à ceux des petits candidats. Le rejet du Front national en-dehors de ses partisans explique ce résultat.

En définitive, les variables socio-démographiques prédisent plutôt bien le choix du candidat. De plus, sur beaucoup d'aspects, ils reflètent bien le profil des électeurs des différents candidats, aussi bien en ce qui concerne l'âge, le genre ou la profession. Cela nous conduit à

penser que l'instauration d'un parrainage citoyen ne conduirait pas nécessairement à une modification de l'offre politique puisque les maires élus représentent assez bien leurs électeurs.

Tableau 5. Parrainages de maires par candidat selon la profession du parrain

	Macron	Le Pen	Fillon	Mélenchon	Hamon	Dupont-Aignan	Ensemble
Agriculteurs	11,4	25,3	18	7,7	6,1	28,2	17,3
Salarié du secteur privé	29,5	25,3	26,9	24,8	25,8	26,7	27,6
Salarié du secteur public	6,1	4,4	2,6	11,4	7,6	4,2	5,4
Fonctionnaire	15,4	15,4	11	20,8	23,3	12,9	15,6
Enseignant	15,5	3,3	5,2	20,3	23,7	4,2	11,2
ACE*	9,5	14,8	16,7	4,9	2,7	12,9	10,2
Profession libérale	6,9	4,4	10,8	3,2	4,3	6,1	6,3
Autre	5,4	6	8,6	6,9	6,5	4,9	6,2
Retraité	38	38,5	46,8	49	39,3	46,8	41,8
Total	138	138,5	146,8	149	139,3	146,8	141,8
N	1 362	182	2 031	596	905	660	9 756
	Lassalle	Poutou	Asselineau	Arthaud	Cheminade	Autres	Ensemble
Agriculteurs	26,2	15,6	33,6	11,5	21,7	18,8	17,3
Salarié du secteur privé	26,5	24	25,2	37,6	32,8	26,3	27,6
Salarié du secteur public	5	8	4,1	6,7	6,2	4,1	5,4
Fonctionnaire	14,6	18,2	13,1	18,4	14,1	16,6	15,6
Enseignant	8,3	19,1	3,9	11,5	7,8	9,7	11,2
ACE*	10	6,5	11,1	5,8	9,3	10,1	10,2
Profession libérale	4,4	4,3	3,9	3,1	3,4	7,2	6,3
Autre	4,7	4,1	4,9	5,2	4,2	6,6	6,2
Retraité	38,9	39,8	40,2	42,9	41,2	36,9	41,8
Total	139	140	140	143	141	137	141,8
N	660	512	488	583	503	1 274	9 756

Source : Parrainages : communication officielle du Conseil constitutionnel. Données socio-démographiques : ministère de l'Intérieur. Lecture : 11,4 % des parrains de E. Macron sont agriculteurs. Les pourcentages dépassent 100 %, parce que nous avons pris les professions exercées avant la retraite. Les retraités cumulent donc le statut de retraité et une profession.

* Artisans, commerçants, entrepreneurs.

Tableau 6. Parrainages de maires par candidat selon l'appartenance partisane du parrain

	Macron	Le Pen	Fillon	Mélenchon	Hamon	Dupont-Aignan	Ensemble
PCF	0,2	0	0,1	10,1	0	0	0,9
FG	0,2	0	0,1	5,5	0,5	0	0,6
PRG	0	0	0,2	0	0	0	0,1
PS	8,3	0	2,6	2,5	24	5	7,1
Verts	0,2	0	0	0	0	0	0,04
MoDem	0,8	0	0	0	0	0	0,3
UDI	2,8	0	1,9	0,8	0,9	2,5	2,2
LR	2,6	0	13,2	2,1	2,3	1,2	5,8
FN	0	21,1	0,3	0	0,7	0	0,4
Extrême gauche	0	0	0,1	0	0	0	0,04
Extrême droite	0	5,3	0	0	0	0	0,04
Union gauche	5,5	0	2,8	17,7	19,1	5	7,0
Union centre	0,4	0	0,2	0	1,1	1,2	0,3
Union droite	3,2	5,3	11,7	0,8	0,9	5	5,3
Divers gauche	32,2	10,5	10,3	32,1	25,6	5	21,9
Divers droite	26	31,6	43,4	18,1	15,3	54,3	32,6
Sans-étiquette	17,8	26,3	13,2	10,1	10,6	21	15,5
Total	100	100	100	100	100	100	100
N	507	19	897	237	445	81	2 849
	Lassalle	Poutou	Asselineau	Arthaud	Cheminade	Autres	Ensemble
PCF	0	0	0	0	0	0	0,9
FG	0	0	0	1,4	0	0	0,6
PRG	0	0	0	0	0	0,3	0,1
PS	1	6,3	2,3	4,3	0	3,0	7,1
Verts	0	0	0	0	0	0	0,04
MoDem	0	1,3	0	0	0	0,6	0,3
UDI	1	2,5	4,8	5,8	6,8	3,3	2,2
LR	3,1	0	2,3	2,9	6,8	3,0	5,8
FN	0	0	0	0	0	0,3	0,4
Extrême gauche	0	0	0	0	0	0	0,04
Extrême droite	0	0	0	0	0	0	0,04
Union gauche	3,1	3,8	0	1,4	0	1,8	7,0
Union centre	1	1,3	0	0	0	0	0,3
Union droite	5,1	1,3	0	1,4	0	3,3	5,3
Divers gauche	20,4	36,3	35,7	39,1	31,8	24,3	21,9
Divers droite	34,7	27,5	26,2	8,7	27,3	42,9	32,6
Sans-étiquette	30,1	20	28,6	26,1	22,7	17	15,5
Total	100	100	100	100	100	100	100
N	99	80	42	69	44	329	2 849

Parrainages : communication officielle du Conseil constitutionnel. Données partisanes (F. Gougou et M. Foucault, « Le bilan des élections municipales de 2014... », art. cité). Lecture : 8,3 % des parrains de E. Macron appartiennent au Parti socialiste.

Nous allons maintenant nous pencher sur la question des parrainages partisans et stratégiques (tableau 6). Malheureusement, nous ne disposons que des données pour les communes de plus de 1 000 habitants. Les effectifs sont donc réduits, et vont de 897 parrains pour F. Fillon, à seulement 19 pour M. Le Pen.

Les logiques partisans apparaissent clairement. Ainsi, le Parti communiste, le Front de gauche et les listes d'Union de la gauche sont largement surreprésentés dans les parrainages de J.-L. Mélenchon. Les maires socialistes et de coalitions de gauche soutiennent principalement B. Hamon. Les Républicains et les unions de droite sont surreprésentés parmi les soutiens de F. Fillon. Parmi les soutiens de Macron, les maires issues du centre et du centre-gauche (MoDem, UDI, Union du centre et PS) sont légèrement surreprésentés. Enfin, le peu de soutiens que recueille M. Le Pen se concentre à l'extrême droite et chez les sans-étiquette. Si on agglomère ces résultats selon une opposition gauche-droite, la gauche est surreprésentée chez les parrains de E. Macron, de B. Hamon, de J.-L. Mélenchon, de P. Poutou et de N. Arthaud. À l'inverse, la droite est plus représentée parmi les parrains de F. Fillon, de N. Dupont-Aignan et de Jean Lassalle.

À l'inverse, peu d'indices sont compatibles avec l'idée d'un parrainage stratégique. Parmi les maires membres des principaux partis politiques, il n'y a pas de volonté de diviser les voix du camp adverse. Néanmoins, deux candidats conservateurs – F. Asselineau et J. Cheminade – sont massivement soutenus par les élus de gauche qui pourraient voir en eux un moyen de priver F. Fillon et M. Le Pen de quelques voix. Cette interprétation ne repose cependant sur aucune donnée complémentaire. Par exemple, aucune de ces personnes n'a été récompensée par l'accession au statut de candidat sur une liste de gauche aux élections législatives. Par conséquent, nous restons sceptiques sur l'existence massive de comportements stratégiques.

Les autres élus : une discipline de parti plus marquée

Si les maires composent la majorité des parrains, ils partagent ce rôle avec d'autres élus. Compte tenu de la diversité de cette population, il est difficile de répliquer les analyses réalisées précédemment pour les maires. Par exemple, il ne fait ainsi aucun sens d'étudier l'effet de la taille de la « circonscription » en prenant en compte tant les députés européens que les conseillers départementaux.

Un taux de participation hétérogène

En raison de l'hétérogénéité des profils, les taux de participations varient fortement d'un type d'élu à l'autre (tableau 7). En moyenne, le taux de participation est de 41 % mais sa variance est importante. Les élus nationaux et européens sont ceux qui participent le plus. Cela confirme ce qui a été observé dans le cas des maires. Les élus les plus proches des centres de décision et dont les mandats sont parmi les plus professionnalisés sont ceux qui ont les taux de participation les plus forts. Il faut aussi souligner que le nombre très faible de parrains présidents d'une intercommunalité s'explique par le fait que la très grande majorité des parrains détenant ce mandat sont aussi maires et qu'ils ont enregistré leur parrainage avec ce second titre.

Tableau 7. Participation aux parrainages selon la fonction de l'élu.e

	Votants	Participation
Conseiller.ère départemental.e	1 727	42 %
Conseiller.ère métropolitain.e de Lyon	76	46 %
Conseiller.ère régional.e	1 078	61,4 %
Membre d'une assemblée de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy/Saint-Martin/Saint-Pierre/Wallis-et-Futuna	13	16 %
Député.e	412	71,4 %
Membre d'une assemblée de province de Nouvelle-Calédonie	33	61,1 %
Membre de l'assemblée de Corse	23	45,1 %
Membre de l'assemblée de Guyane	33	64,7 %
Membre de l'assemblée de la Polynésie française	35	61,4 %
Membre de l'assemblée de Martinique	19	37,2 %
Membre du Conseil de Paris	91	55,8 %
Membre élu.e de l'assemblée des Français de l'étranger	67	74,4 %
Président.e d'une intercommunalité	65	3,1 %
Représentant.e français.e au Parlement européen	60	81,1 %
Sénateur.trice	254	72,9 %
Total	3 986	41,1 %

Source : communication officielle du Conseil constitutionnel. Le total ne comprend pas les maires. Lecture : vingt-trois membres de l'assemblée de Corse ont parrainé un candidat, soit 45,1 % des membres de cette assemblée.

L'appartenance partisane constitue le principal facteur explicatif (tableau 8). Être membre d'un parti induit un parrainage pour le candidat investi (ou soutenu) par ce parti ou, de façon plus minoritaire, pour des candidats idéologiquement proches. On retrouve cette homogénéité à droite, chez Les Républicains. Au Front national, on assiste aussi à un grand nombre de parrainages en faveur de M. Le Pen. Les élus du MoDem suivent le ralliement de F. Bayrou à E. Macron. En revanche, l'appartenance partisane est un facteur plus faillible à gauche. Tant au Parti socialiste que chez les Verts, on observe un nombre conséquent de parrainages destinés à un candidat autre que celui soutenu par ces partis, B. Hamon. Il y a non seulement de très nombreux soutiens à E. Macron mais aussi à J.-L. Mélenchon. La multiplication des candidats à gauche a eu comme effet un éparpillement des voix, contrairement à la droite qui est solidement attachée aux candidatures de F. Fillon et M. Le Pen. En ce sens, on retrouve dans le comportement des élus, ce qui est observé parmi les électeurs qui sont, en quelques sortes, « victimes » de la multiplication des candidatures¹. Toutefois, très rares sont les élus de gauche à soutenir un candidat de droite.

1. Jean-Jacques Becker, Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2007 ; Pascal Perrineau, Luc Rouban, *La démocratie de l'entre-soi*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

Tableau 8. Parrainage et appartenance partisane (pourcentages)

	Arthaud	Asselineau	Cheminade	Dupont-Aignan	Fillon	Hamon	Lassalle
PCF	0	0	0	0	0	0	0
Sans-étiquette	0	2	0	4,2	10,4	4,2	4,2
Divers droite	0	0,7	0	6,2	45,5	0	2,1
Divers gauche	1,3	0	0	0,4	0,4	4,4	2,7
Extrême droite	0	0	0	33,3	11,1	0	0
Extrême gauche	0	0	0	0	0	5,3	0
FG	0	0	0	0	0	0	0
FN	0	0	0	0,2	0	0	0
MoDem	0	0	0	0	0	0	12,5
PRG	0	0	0	0	0	6,7	0
PS	0	0	0	0	0	86,2	0
Union du centre	0	0	0	0	0	0	50
Union de la droite	0	6,3	0	0	18,8	0	18
UDI	0	0	1	1	34,4	0	6,3
Union de la gauche	0	0	0	0	0	33,3	0
LR	0	0	0	0,2	93	0,0	0,3
Verts/EELV	0	0	0	0	0	44,6	0
	Le Pen	Macron	Mélenchon	Poutou	Autres	Ensemble	N
PCF	0	0	91,7	7,3	0,9	99,9	109
Sans-étiquette	0	22,9	4,2	2	45,7	99,8	48
Divers droite	8,3	12,4	0,7	0,7	23,2	99,8	145
Divers gauche	0	55,3	11,1	1,3	23	99,9	226
Extrême droite	33,3	11,1	0	0	11,1	99,9	9
Extrême gauche	0	0	47,4	10,5	36,6	99,8	18
FG	0	0	94,9	2	2,6	100,1	39
FN	99	0	0	0	0,6	100	413
MoDem	0	83,3	0	0	4,1	99,9	48
PRG	0	90	0	0	4,3	100	30
PS	0	12,1	0,2	0,6	0,8	99,9	1 205
Union du centre	0	0	0	0	50	100	4
Union de la droite	0	18,8	0	0	37,2	99,9	16
UDI	0	26	0	0	31	99,7	96
Union de la gauche	0	33,3	25	0	8,3	99,9	12
LR	0	0,3	0	0	6,2	100	1 486
Verts/EELV	0	6	10	19,3	19,3	100	82

Source : publication officielle du Conseil constitutionnel. Données partisanes : archives des listes électorales du ministère de l'Intérieur et des institutions locales. En raison des arrondis, le pourcentage total de chaque ligne peut ne pas être égal à cent. Lecture : 91,7 % des élus membres du PCF ont parrainé J.-L. Mélenchon (maires exclus).

Le parrainage reste donc, à droite, fortement lié à l'appartenance partisane. L'UDI fait office d'exception puisqu'un nombre non négligeable de ses membres soutient E. Macron (26 %). À gauche, les différents courants et les différentes aspirations donnent lieu à différents choix au sein d'une seule et même formation, surtout au sein du PS.

Si les logiques d'appartenance partisane dominent parmi les élus non maires, les comportements stratégiques sont de l'ordre de l'exception. Bien que certains candidats soient assurés d'obtenir un nombre suffisant de parrainages, leurs partisans continuent de les soutenir. C'est particulièrement vrai au sein des Républicains qui font bloc autour de F. Fillon. Compte tenu de la certitude d'une qualification, on aurait pu s'attendre à ce que certains Républicains choisissent de favoriser la division des voix de la gauche, voire de l'extrême droite, en parrainant des candidats pouvant concurrencer M. Le Pen, B. Hamon ou J.-L. Mélenchon. Cette prédominance de l'appartenance partisane témoigne d'une forme d'automatisme du processus de parrainage, du moins chez les élus affiliés à un parti. En ce sens, pour les grands partis, le parrainage s'apparente à une validation de la sélection par les pairs. Pour les plus petits partis, il s'agit d'une chasse à l'esprit républicain des élus sans étiquette. Dans l'ensemble, les résultats confirment ce qui avait été observé pour les maires.

Le fait qu'un nombre non négligeable d'élus (surtout au sein de la gauche) choisisse un candidat qui n'est pas celui soutenu par leur parti démontre toutefois que la discipline partisane n'est pas une explication suffisante. Le fait que les élus socialistes parrainent largement E. Macron conforte la thèse d'un comportement stratégique puisqu'au moment où les parrainages étaient collectés ce candidat était en tête des sondages.

Cette interprétation paraît toutefois réfutée par le faible lien entre parrainage et investiture partisane pour les élections législatives. Le tableau 9 montre qu'un parrainage suivi d'une candidature aux législatives est surtout observable parmi les soutiens de M. Le Pen et dans une moindre mesure chez les parrains des candidats des partis traditionnels à savoir le PS et LR. Néanmoins, ces derniers sont souvent déjà députés, donc leur parrainage est difficilement interprétable en termes stratégiques. En ce qui concerne les parrains de M. Le Pen, tous les parrains ont une véritable attache avec le Front national datant d'avant la procédure de parrainage (peu de parrains non-membres du FN). Cela est moins vrai pour les parrains d'E. Macron qui proviennent tous d'une formation extérieure à En Marche¹. De plus, même les députés souhaitant l'investiture d'En Marche ont dû passer par la procédure officielle sans garantie de succès. Quelques députés ont ainsi échoué à l'obtenir. Beaucoup d'entre eux se sont néanmoins présentés sans l'étiquette « République en Marche » tout en déclarant soutenir le président élu. Bien entendu, il est difficile de savoir avec certitude si ces parrainages ont été offerts dans le but d'obtenir une investiture ou simplement en raison d'un partage de convictions communes. Toutefois, le fait que le nombre de parrains investis (hors LR, PS et FN) soit plus nombreux au sein d'En Marche qu'ailleurs démontre que cette option ne peut être écartée.

1. À ce sujet, plusieurs élus avaient déjà rejoint En Marche mais continuaient de siéger sous leur ancienne étiquette.

Tableau 9. Pourcentage de parrains candidats aux élections législatives

Nom du candidat	Pourcentage de parrains candidats	Dont députés sortants	Dont candidats sur une liste du candidat parrainé
Nathalie Arthaud	0	0	0
François Asselineau	0	0	0
Jacques Cheminade	0	0	0
Nicolas Dupont-Aignan	15	0	100
François Fillon	16,1	30,1	100
Benoit Hamon	14,9	46	100
Jean Lassalle	6,3	50	100
Marine Le Pen	33,7	0,7	100
Emmanuel Macron	16,4	22,3	89,7
Jean-Luc Mélenchon	18,1	8,8	97,1
Philippe Poutou	7,5	0	100
Moyenne	16	19,7	98,3

Source : publication officielle du Conseil constitutionnel et ministère de l'Intérieur. Calcul des auteurs. Seuls les candidats ayant obtenus 500 parrainages sont pris en considération. Lecture : 16,1 % des parrains de F. Fillon ont été candidats aux élections législatives. 30,1 % d'entre eux étaient députés sortants, et 100 % étaient candidats sous l'étiquette des Républicains.

*
* *

Notre analyse des parrainages met en avant quatre conclusions principales.

Premièrement, l'appartenance partisane des élus joue un rôle fondamental dans leur comportement. Les membres d'un parti participent plus fortement à la procédure de parrainage. De plus, ce paramètre détermine largement le choix du candidat. Le système de parrainage a donc comme conséquence une forme d'inertie et d'homogénéité de l'offre politique au fil des élections, du moins à moyen terme. On le voit entre 2012 et 2017. Les candidats de 2017 sont les héritiers de ceux de 2012, voire étaient candidats eux-mêmes.

Deuxièmement, cet effet est renforcé par le fait que ce sont les « professionnels de la politique » qui s'expriment davantage, surtout en faveur des grands candidats. Les députés européens et nationaux, comme les sénateurs ont tous un taux de participation de plus de 70 %. D'autres catégories d'élus oscillent entre 40 % (conseillers départementaux) et 60 % (les conseillers régionaux). À l'inverse, les maires des villes de moins de 500 habitants – qui composent pourtant presque la moitié des parrains potentiels – ont un taux de participation de 26 %.

Troisièmement, nous n'observons pas de comportements systématiques congruents avec des parrainages stratégiques, du moins tels que nous les avons définis. Les comportements consistant à parrainer les petits candidats du camp d'en face ne sont, pour l'essentiel, pas observés. Les élus restent partisans même quand le seuil des 500 signatures est largement dépassé. En outre, l'acte de parrainer n'augmente pas les chances d'être candidat à la prochaine élection

législative. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas des comportements stratégiques plus raffinés, qui ne se perçoivent pas à partir des données que nous utilisons. Pour cela, il faudrait travailler sur des données dans le temps, en analysant les liens entre les partis et les candidats. Le caractère public de nos données, d'ailleurs, peut inciter les élus à ne pas emprunter des stratégies qui seraient trop visibles.

Enfin, les choix des maires ressemblent à certains égards aux choix des citoyens. La profession, l'âge et le genre inclinent les élus à choisir leur candidat de la même façon qu'ils formatent les électeurs dans leur choix de vote. Cela est d'autant plus vrai pour les maires des communes rurales. Ces maires « amateurs » sont les principaux responsables de l'existence d'un grand nombre de candidatures. Sans eux, il n'y aurait eu que quatre candidats : E. Macron, F. Fillon, J.-L. Mélenchon et B. Hamon. Et si les autres candidats ont joué un rôle mineur lors de l'élection présidentielle, on peut noter l'absence de M. Le Pen pourtant qualifiée au second tour. Au total, les candidats qui doivent leur présence à l'élection présidentielle aux « maires amateurs », obtiennent au premier tour la faveur de presque un tiers de l'électorat.

On peut alors se demander si l'absence d'une procédure de parrainages citoyens, pourtant présente dans la totalité des autres démocraties semi-présidentielles européennes, n'est pas compensée par l'existence typiquement française d'un nombre très important de communes rurales, dont les maires sont souvent des volontaires retraités élus sur une liste unique. Leur parrainage ressemble à celui des citoyens, avec des professions marquées à gauche et d'autres plus à droite, ainsi qu'une relative importance de l'âge et du genre dans leurs choix de vote. Ces variables ont une influence similaire dans le cas des parrains et dans celui des électeurs. Pour cette raison, rien ne permet de conclure que l'introduction de parrainages citoyens aurait des conséquences significatives sur l'offre politique.

Néanmoins, avec le regroupement des communes, la question de la taille de la population qui composera les parrains des élections futures va se poser. Si, comme à l'heure actuelle, les fusions de communes et le développement des intercommunalités ne réduisent pas le nombre d'élus, voire l'augmentent, le système de parrainage gardera probablement sa légitimité, en dépit de nombreuses critiques d'experts. Si, en revanche, le nombre d'élus venait à décroître, ce seront les maires des communes rurales qui seront sacrifiés. On peut alors penser que la fermeture du système français serait davantage critiquée et que des procédures de parrainages citoyens apparaîtraient à l'agenda¹.

— Raul Magni-Berton, Corentin Poyet —

Raul Magni-Berton est professeur de science politique à Sciences Po Grenoble et chercheur au laboratoire PACTE. Il a notamment coécrit (avec Abel François) *Que pensent les penseurs ? Les opinions des universitaires et scientifiques français*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2015 ; et codirigé (avec Jacques Gerstlé) 2012. *La campagne présidentielle. Observer les médias, les électeurs, les candidats*, Paris, Éditions Pepper/L'Harmattan, 2014. Ses enseignements portent surtout sur la méthodologie et la politique comparée. Ses travaux concernent la politique comparée, l'opinion publique et la philosophie politique (PACTE, Sciences Po Grenoble, BP 48, 38040 Grenoble cedex 9, <raul.magniberton@iepg.fr>).

1. Nous souhaitons remercier Clara Egger, Florent Gougou et Simon Varaine pour leurs relectures et leurs conseils.

Corentin Poyet est chercheur post-doctorant à la faculté de gestion de l'Université de Tampere (Finlande). Il est aussi chercheur associé au Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux) et au laboratoire PACTE (Sciences Po Grenoble). Il a notamment publié (avec Olivier Costa) « Back to their Roots : French MPs in their District », *French Politics*, 14 (4), 2016, p. 406-438. Ses travaux portent sur la représentation politique et les études législatives (Faculty of Management (JKK), FI-33014 University of Tampere, <Corentin.Poyet@uta.fi>).